

AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE

MEMBRE INDÉPENDANT DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA CONFORMITÉ

PROFIL DU POSTE

Le Comité de révision de la conformité (CRC) de l'Agence mondiale antidopage (AMA) est indépendant et apolitique. Son objectif est de superviser les efforts de l'AMA pour assurer la conformité et superviser la conformité continue des signataires du Code mondial antidopage (le Code) avec les exigences pertinentes du Code et les Standards internationaux qui le soutiennent. Veuillez également vous référer au [mandat](#) du CRC (en anglais).

Le CRC est composé de six membres, dont trois spécialistes indépendants et trois membres nommés par les sportifs, les gouvernements et le mouvement sportif. Un poste de membre indépendant devient vacant à la fin de cette année (2024). Ce profil de poste particulier reflète l'ensemble des compétences attendues du nouveau membre du CRC.

Expérience essentielle :

- Expérience avérée à un niveau consultatif ou décisionnel avancé dans le cadre de dossiers complexes de conformité et de réglementation.

Ou

- Qualifications juridiques avec une exposition aux litiges ou au règlement des différends.

Compétences essentielles :

- Capacité avérée à travailler dans des contextes multilatéraux complexes et difficiles ;
- Expérience au sein de comités, dans des environnements collaboratifs et capacité à assumer la direction de comités ;
- Capacité avérée à communiquer et à présenter efficacement les décisions et leurs implications aux parties prenantes ;
- Excellente maîtrise de l'anglais.

Compétences non essentielles :

- Compréhension des systèmes de gestion de la qualité ;
- Compréhension de la gestion, de l'analyse et de la communication de données ;
- Compréhension de la gestion de projet, de la planification et de l'évaluation des risques ;
- Compréhension et expérience en lien avec les enjeux géopolitiques actuels ;
- Compréhension de l'antidopage et de la communauté sportive internationale.

Exigences supplémentaires :

- Compatibilité avec les critères d'indépendance opérationnelle, personnelle et organisationnelle de l'AMA¹ (et ne pas siéger sur d'autres instances de l'AMA) ;

- Réputation, intégrité et éthique irréprochables ;
- Intérêt pour l'intégrité dans le sport – en accord avec la mission et les valeurs de l'AMA ;
- Sensibilité culturelle (compréhension et acceptation de la diversité des cultures) ;
- Enthousiasme pour réaliser des tâches (disponibilité et temps pour lire et se préparer entre les réunions) ;
- Capacité à voyager à l'étranger pour des réunions en personne (deux par année)² ;
- Capacité à assister à des réunions virtuelles à des heures qui tiennent compte de plusieurs fuseaux horaires.

Notes :

¹ Ces critères sont détaillés dans le Règlement sur l'indépendance du [Règlement sur la gouvernance de l'AMA](#). À titre d'exemple, ce qui suit constitue une liste non exhaustive d'**incompatibilités** avec le critère d'indépendance organisationnelle :

- a) *membre du personnel ou poste élu/nommé dans des organes disposant d'une autorité au sein d'une institution sportive nationale ou internationale ;*
- b) *un poste de haut niveau (chef d'État, ministre, secrétaire de cabinet, secrétaire d'État, sous-ministre, chef d'un département gouvernemental, directeur exécutif, hauts fonctionnaires) au sein des Autorités Publiques ou d'une entreprise publique, ou la personne perçoit des avantages personnels de la part des Autorités publiques pour l'exercice de ses fonctions pour l'AMA ;*
- c) *membre du personnel ou poste élu/nommé dans des organes disposant d'une autorité au sein des organisations Signataires du Code ;*
- d) *personnes/membres d'entités ayant des relations contractuelles à long terme avec l'AMA ;*
- e) *membres de cabinets d'avocats qui agissent régulièrement pour / contre l'AMA ;*
- f) *membre du personnel ou poste élu/nommé dans des organes disposant d'une autorité au sein de prestataires de services actifs dans le domaine de la lutte contre le dopage.*

² Les réunions en personne du CRC peuvent durer jusqu'à trois jours, ce qui représente un engagement de cinq jours en raison du temps de déplacement. De plus, les réunions virtuelles du CRC peuvent s'étaler sur un à trois jours, et des réunions ad hoc peuvent être convoquées régulièrement au cours d'une année donnée en fonction des cas de conformité. Comme il est indiqué dans l'appel à candidatures, toutes les réunions du CRC requièrent un temps de préparation considérable, ce qui comprend la lecture d'un nombre important de documents avant chaque réunion.